

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

**Présidence : M. Julien Barro**

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Anne Hiltpold, Maire, Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Brigitte Leuzinger et Marie-France Châtelain

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance.

En préambule, le Président fait part de son plaisir à retrouver la salle du Conseil municipal si joliment rénovée et se réjouit que l'assemblée puisse bénéficier d'une nouvelle dynamique. Il rappelle ensuite que les mesures sanitaires sont levées. Il invite néanmoins chacun et chacune à ne pas oublier les gestes de prévention, et celles et ceux qui le souhaitent à porter encore le masque.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **055-2021 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 692'000.— TTC, (dont CHF 33'000.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal), destiné à la mise en séparatif du collecteur situé boulevard des Promenades, du nord de l'Ecole des Promenades à la rue du Collège
5. Délibération administrative **063-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 86'300.— TTC (dont CHF 4'110.— d'activation de prestations effectués par le personnel communal) pour les frais de dépollution des parcelles n° 2501 et n° 2504 sises au 3, route de St-Julien à Carouge

6. Délibération administrative **064-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 497'000.— TTC (dont CHF 23'652.50 d'activation de prestations du personnel communal) pour les frais de dépollution et de réalisation du bâtiment communal du Triangle des Pervenches, parcelle n°3301, sise 6 rue des Pervenches à Carouge
  7. Délibération administrative **065-2022 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction complémentaire de CHF 122'000.— TTC (dont CHF 5'782.70 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour le réaménagement de l'école du Val-d'Arve et la reconstruction du bâtiment parascolaire existant, parcelle n°3649, sise 11-13 rue Daniel-Gevril à Carouge
  8. Délibération administrative **066-2022 P** : Proposition du conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 561'000.— TTC (dont CHF 26'212.— d'activation de prestations du personnel communal) pour l'installation d'un système d'accès électronique des bâtiments communaux de la Ville de Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Motion **020-2021 R** : Magasin à ciel ouvert le samedi, une fois par mois
  10. Motion **021-2022 P** : Une ville adaptée aux personnes à mobilité réduite et mal voyantes
  11. Motion **022-2022 P** : Agrandissement de la patinoire
  12. Postulats
  13. Résolutions
  14. Pétition **005-2021 R** : Stop aux nouvelles terrasses dans les cours
  15. Pétition **006-2021 R** : Cessons de sacrifier la rue Roi-Victor Amé – Vieux Carouge
  16. Pétition **007-2022 P** : Mesures de sécurisation Tours de Carouge
  17. Questions

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président a le regret d'annoncer le décès, en janvier, de Monsieur Georges Racordon, secrétaire général de la Ville de Carouge pendant de longues années et jusqu'en 1999.

C'est également en janvier que Monsieur Jean Georges Pertin est décédé. Il a tant aimé sa ville natale qu'il lui a fait don de sa maison à la rue Ancienne afin que la Ville de Carouge en fasse ultérieurement un usage pour des activités culturelles ou sociales.

Enfin, c'est avec grande tristesse que la Commune a appris il y a quelques jours le décès de Madame Delphine Volokhine, collaboratrice au secrétariat général en charge du Conseil municipal, des suites d'une longue maladie.

Le Président invite l'assemblée à se lever et observer une minute de silence en hommage à Georges Racordon, Jean Georges Pertin et Delphine Volokhine.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

## **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

**Communications de Mme Hiltpold :**

### **Radar acoustique préventif au chemin de Pinchat**

Après trois mois d'installation de ce nouveau système qui était en phase test, il s'est avéré que le dispositif n'a pas répondu aux attentes en raison de différents facteurs liés à des problèmes techniques

entravant notamment la visualisation des données concernant le dépassement du seuil de bruit, la caractérisation du trafic en composition et de la vitesse, ainsi que l'enregistrement des mesures. D'un commun accord avec le TCS et le SABRA, il a donc été décidé de mettre un terme au test de ce radar bruit.

Durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, le comptage des véhicules sur chaque voie a toutefois fonctionné et les résultats qui nous ont été communiqués indiquent que 216'643 véhicules ont emprunté le chemin de Pinchat dans le sens de la montée (en moyenne 2355 par jour), contre 235'790 dans le sens de la descente, avec une densité de circulation plus importante en semaine (en moyenne 2563 par jour).

Pour répondre à un enjeu de santé publique qui impacte très directement les agglomérations les plus denses, le Canton de Genève a la volonté de poursuivre son action dans ce domaine encore pionnier en Suisse. Dans cette perspective, la Ville de Carouge est en discussion avec le TCS et le SABRA pour qu'une nouvelle campagne de sensibilisation, au moyen d'un radar bruit reposant sur une technologie ayant démontré son efficacité, soit à nouveau mise sur pied à Carouge dans le courant du premier semestre 2022.

#### Présentation d'une nouvelle collaboratrice

Nous avons le plaisir de vous présenter une nouvelle collaboratrice, Madame Virginie HOANG, engagée en qualité de déléguée aux entreprises et au commerce à 80%, dès le 1<sup>er</sup> février 2022, au sein du service des finances.

Mme Hoang a débuté son activité au sein de la Ville de Carouge le 1<sup>er</sup> février 2022 avec enthousiasme et énergie. Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur sa créativité, son énergie, ses connaissances et son expérience.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà une chaleureuse bienvenue.

#### *Applaudissements*

#### Projet-pilote « Couches lavables en crèche » avec SIG-éco21.

Dans le cadre de la stratégie de la solution éco21 « Déchets & économie circulaire », SIG-éco21 souhaite tester les couches lavables réutilisables en institution de la petite enfance durant quelques mois, en partenariat avec la Ville de Carouge, ville zéro déchet.

En Suisse actuellement, plus de 95 % des enfants portent des couches jetables. Pour un enfant, il faut compter au moins 900 kg de couches de la naissance à la propreté. Les couches sales représentent 6% de nos déchets incinérables.

Pourquoi des couches lavables ?

En plus de la diminution des déchets, les couches lavables présentent d'autres avantages car elles sont meilleures pour la santé des bébés (sans produits nocifs) et n'augmentent pas la température des parties scrotales. Elles facilitent de plus l'acquisition de la propreté pour les enfants, ce qui est positif pour les familles, en termes pratiques et financiers, puisque l'on sait aujourd'hui que les enfants ayant eu des couches lavables sont propres en moyenne 6 mois plus tôt.

Lavées et transportées à certaines conditions, leur impact écologique est bien moins élevé que les couches jetables. Le partenaire genevois Eco-couches, organisme local, répond à toutes ces conditions et sera prestataire pour un test-pilote qui démarrera fin février au sein de deux structures d'accueil de la petite enfance carougeoises qui sont partantes pour tester ce projet innovant.

Ce sont deux groupes de bébés (24 enfants accueillis aux EVE du Val d'Arve et des Menuisiers) qui testeront ces couches. Les familles ont été informées courant janvier et ont toutes montré leur enthousiasme pour ce projet qui durera jusqu'à la fermeture estivale.

L'objectif est de vérifier la faisabilité, l'adhésion et l'impact aussi bien écologique qu'économique des couches réutilisables. Un bilan intermédiaire, puis un bilan final seront effectués.

Les coûts du projet pilote (coût total de CHF 7'371.-) liés à l'achat des couches sont répartis à un tiers pour les SIG et deux tiers Agenda 21.

### Permanences jeunes et impôts

Fortes de leurs succès et pour la huitième année consécutive, trois permanences sont organisées à la salle des Charmettes, durant le mois de mars. Pour cette année, les dates sont les mardis 15, 22 et 29 mars, à 16h et à 18h. Les travailleuses sociales du service des affaires sociales, avec la participation d'autres collaborateurs du service, seront à disposition pour aider les jeunes dans le remplissage de leur déclaration d'impôts. Des membres de l'équipe des TSHM de Carouge et du PEJ viendront également présenter leurs activités et prestations.

Cette année, nous tenons à souligner notre collaboration soutenue avec l'administration fiscale cantonale (AFC). Les permanences que nous proposons sont dans la lignée de leur nouvelle campagne de sensibilisation dédiée aux jeunes de 18 à 25 ans, « Mes impôts, je gère ! », qui a pour but de former et sensibiliser les jeunes aux démarches administratives fiscales. Un collaborateur de l'AFC sera sur place, à chaque permanence, accompagné de trois jeunes apprentis. Ils faciliteront l'inscription aux comptes e-démarches et répondront ainsi aux diverses questions. L'enjeu est de créer sur le moment un accès à e-démarches et les sensibiliser à cet outil.

Pour rappel, l'objectif premier de ces permanences est de permettre à ces jeunes d'être à terme autonomes dans cette tâche. Elles permettent également de détecter des situations à risque de surendettement et de procéder à des messages de prévention (petits crédits, habitudes de consommation). En effet, de nombreux jeunes, en ne remplissant pas leur déclaration d'impôt, se retrouvent non seulement avec des dettes car ils sont taxés d'office, mais peuvent aussi être pénalisés dans l'accès à certains droits sociaux (bourse d'études, subside d'assurance maladie).

Chaque permanence aura deux sessions, lesquelles débiteront par un message de sensibilisation en première partie. Nous diffuserons la vidéo réalisée par l'AFC qui met en scène l'humoriste Bruno Peki et qui explique pourquoi remplir sa déclaration d'impôt est important.

Tous les jeunes Carougeoises et Carougeois, âgés de 18 à 25 ans, recevront une carte postale comprenant toutes les informations d'ici la fin du mois de février.

De votre côté, n'hésitez pas à en parler autour de vous.

### « Le Conseil administratif vous informe »

Vous vous souvenez de la question écrite déposée par M. Von Burg en juin dernier et à laquelle le Conseil administratif s'était engagé, dans sa réponse de septembre, à donner une suite concernant l'information du public relativement aux décisions d'intérêt général qui sont prises par le Conseil administratif.

Aussi j'ai le plaisir de vous informer qu'après une phase de test « à blanc », nous avons mis en ligne depuis ce mois de janvier une rubrique « Le Conseil administratif vous informe » qui sera régulièrement alimentée par les décisions d'intérêt général prises semaine après semaine par le Conseil administratif.

Nous remercions M. Von Burg de son incitation à développer de nouvelles pratiques offrant au public un accès supplémentaire aux décisions communales et nous vous souhaitons d'ores et déjà bonne lecture.

### Huitième enquête de la Fédération genevoise de coopération (FGC) sur la solidarité internationale à Genève

Comme indiqué lors du Conseil municipal du 21 octobre 2021, la Fédération genevoise de coopération (FGC) établit tous les cinq ans un document de référence qui permet de suivre l'engagement des collectivités publiques genevoises. Trois types de données sont comparées, soit l'atteinte du 0,7 % des dépenses de fonctionnement ou non, le taux d'effort par habitant et le soutien en termes absolus, ceci par commune et pour le Canton.

Vous trouverez toutes les informations à ce sujet, ainsi que la brochure présentant les résultats, sur le site internet de la FGC et dans les enveloppes qui vous ont été distribuées ce soir.

### **Communications de Mme Molinari :**

#### Révision du plan directeur communal de Carouge (PDCCom) – Démarche de concertation

Dans le cadre de la révision du plan directeur communal de Carouge (PDCCom), dont le travail a démarré en début d'année, je vous informe que, comme prévu par le processus de préparation du PDCCom, une démarche de concertation avec la population et les associations sera lancée ce printemps, entre la fin mars et la fin juin. Cette démarche, pour laquelle des séances d'information et de concertation et des rencontres de terrain seront organisées, vise à contribuer à la révision du plan directeur communal par la prise en compte de l'expérience, l'usage et les orientations apportées par les citoyennes et citoyens.

Elle vise également l'information, la sensibilisation et la mobilisation de la population et de l'administration communale en lien avec les enjeux de la transition du territoire. La démarche de révision du plan directeur communal est parallèlement suivie par la commission Urbanisme, mobilité et aménagement dans le cadre d'un processus de travail important mené sous la forme d'ateliers. Les dates des événements seront prochainement communiquées.

#### Projet-pilote de nano-hubs urbains mobiles

Selon le Plan climat cantonal, 25% des émissions de gaz à effet de serre sont liés à la mobilité terrestre dans le canton de Genève. Dans ce contexte, la Ville de Carouge s'associe à l'office cantonal des transports (OCT), l'entreprise de livraison OVO, SIG-Eco 21 et la Ville du Grand-Saconnex pour tester une solution de logistique urbaine innovante : des nano-hubs urbains mobiles pour améliorer l'efficacité de la logistique du dernier kilomètre. Celui-ci pose en effet d'importants problèmes, parce que de très nombreux véhicules de livraison se rendent dans les centres-villes pour distribuer des paquets.

Il s'agit d'une première en Suisse. Depuis, Zurich a annoncé, la semaine passée, son intention de lancer également un projet de ce type.

Soutenu financièrement par le Bureau de coordination pour la mobilité durable de l'OFEN, le projet prévoit le développement, la construction et l'installation sous forme de pilote de trois nano-hubs autonomes en milieu urbain sur douze mois et cible principalement les commerces, entreprises et artisans de la région.

L'objectif est la gestion en flux tendu de marchandises afin de faciliter le transfert des camions aux vélos-cargos et réduire le trafic logistique au sein des zones urbaines.

Le rôle de la Ville de Carouge est de mettre à disposition du projet un emplacement d'environ 5m<sup>2</sup> au sol pour accueillir le nano-hub durant la phase pilote. Carouge présente une situation idéale, de par sa

densité et la proximité entre tissu économique et habitations. Aucune participation financière n'est prévue.

Le choix de la localisation de l'emplacement se fera dans le courant du mois de mars et l'exploitation pilote commencera en mai à Carouge et en septembre au Grand-Saconnex, pour se poursuivre jusqu'en automne 2023.

### Bons solidaires carougeois : où en sommes-nous ?

Aujourd'hui, après 365 jours depuis son ouverture au public (le 25 février 2021), le projet des Bons solidaires carougeois s'achèvera dans quelques jours, le lundi 28 février 2022.

Il s'agit de l'un des plus importants projets de promotion des commerces, associations culturelles et sportives que la Ville de Carouge ait mené pour accompagner et soutenir durant cette crise l'économie locale, et qui s'achève sur des chiffres et retours d'expériences réjouissants.

Un an après, et en parallèle de toutes les mesures que nous avons connues et dû traverser ensemble durant cette crise sanitaire inédite, j'aimerais partager quelques éléments comme je l'ai fait régulièrement :

- La valeur des bons mis en circulation et dépensés par les usagères et usagers dans nos commerces et associations sera de près de CHF 1'200'000.
- CHF 50'000 sont toujours en circulation (soit environ 4% du total mis en circulation). Ce solde restant est à dépenser par plusieurs centaines d'usagers, qui ont été avertis cette semaine encore, par e-mail, du délai au 28 février prochain.
- Plus de 3'700 usagères et usagers et 160 commerces et associations ont été actifs sur 185 inscrits.

L'effet démultiplicateur (x 3) annoncé par rapport au budget initial voté sera donc bel et bien atteint.

Cet effet de levier se reflète aussi bien entendu dans l'économie locale, et j'aimerais profiter de cette occasion pour remercier tous les commerces et associations sportives et culturelles participant à cette action et les milliers d'usagers qui y ont adhéré, ainsi que les services de l'administration qui ont mis en place, en un temps relativement restreint, un projet qui était tout à fait nouveau pour notre Commune.

Le Conseil administratif se réjouit d'ores et déjà de vous présenter tout le détail de l'analyse complète de ce beau projet,

- d'une part dès que les comptes auront été clôturés
- et d'autre part avec une synthèse du retour d'expériences de nos commerces.

### Fonds communal de solidarité

Comme vous le savez, le fonds communal de solidarité a été lancé début septembre 2021 pour appuyer les entreprises comme les artisans, mais aussi des personnes physiques en difficulté suite à la pandémie.

Je reviens donc vers vous pour un point de situation. Pour rappel, un fonds de CHF 300'000 a été voté par votre Conseil. Le délai pour soumettre les demandes avait été étendu jusqu'au 31 décembre 2021.

Depuis début septembre, nous avons reçu un total de 10 demandes d'aides financières au fonds communal de solidarité.

Après examen de la commission d'attribution, 7 dossiers ont été validés par le Conseil administratif pour un montant total versé de CHF 41'050.-.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Exposition au Musée de Carouge

Notre Musée accueille depuis hier une nouvelle exposition mettant en lumière Emile Chambon, peintre carougeois grâce auquel le musée de Carouge a vu le jour voilà presque quarante ans, et Louise de Vilmorin, femme de lettres française, qui a noué de nombreuses relations et suscité l'admiration de personnalités du monde des arts et des lettres parmi les plus en vue du moment, soit Saint-Exupéry, André Malraux, Jean Cocteau, Jean Hugo ou, justement, Emile Chambon.

Suite à sa réouverture après une campagne de travaux, et après l'exposition « Albertine », qui a remporté un franc succès, le Musée de Carouge rend donc hommage à Emile Chambon. Une sélection de ses œuvres est présentée en lien avec celle qui fut son amie, une muse et une mécène, Louise de Vilmorin. Cette exposition célèbre l'amitié entre ces deux figures culturelles, leurs goûts artistiques et leurs références communes. Cette exposition donne, pour celles et ceux qui ne connaîtraient soit que l'un, soit que l'autre, ou ni l'une ni l'autre, l'occasion de les découvrir, de parcourir leur vie, leur rencontre et de découvrir leurs œuvres et leur personnalité en explorant des thématiques qui les réunissent. À voir ou à revoir jusqu'au 26 juin prochain.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Changements dans les représentations des partis

Le groupe des Vert.e.s fait part des changements suivants soumis à validation du Conseil municipal :

- Au sein de la commission extraparlamentaire de l'APED, Mme Julide Turgut Bandelier cédera sa place à M. Marc Hufty.
- Au sein de la Fondation du Vieux-Carouge, Mme Rosemarie Jeanbourquin sera remplacée par M. Vincent Stohler.

Il s'agit en principe d'une validation tacite par communication du bureau au Conseil municipal, sauf s'il y a des oppositions.

Le Président ne constate aucune opposition. Dès lors, ces remplacements sont validés.

### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 055-2021 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE REALISATION DE CHF 692'000.— TTC, (DONT CHF 33'000.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINE A LA MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR SITUE BOULEVARD DES PROMENADES, DU NORD DE L'ECOLE DES PROMENADES A LA RUE DU COLLEGE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 13 janvier 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Kolla si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Kolla répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la délibération par 12 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le Président ouvre la discussion.

M. Voignier relève que les commissaires ont obtenu toutes les réponses à leurs questions. Il tient cependant à attirer à nouveau l'attention sur l'emprise du chantier et la façon dont les travaux vont être réalisés. Il convient de vraiment faire attention au cheminement piétonnier, pour ne pas envoyer les piétons sur un trottoir qui s'avère ne pas être adéquat. M. Voignier en profite pour remercier les services communaux qui ont réagi sans délai lorsqu'il a fait part d'une préoccupation similaire pour les Moraines, où les piétons étaient envoyés sur un trottoir qui n'était pas abaissé. Enfin, s'agissant d'un axe passablement fréquenté, il faudra veiller, comme il l'a dit en commission, à garder une fluidité du trafic, sans quoi cela peut avoir une grande influence sur le centre de Carouge.

Mme Molinari confirme à M. Voignier avoir bien pris notes des remarques qu'il a formulées en commission. La déambulation des piétons sera facilitée dans toute la mesure du possible, en particulier pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes. L'emprise du chantier impliquant parfois des contraintes importantes, Mme Molinari ne peut pas garantir que tout sera toujours parfait, mais tout sera fait dans les règles de l'art, en tenant compte de l'ensemble des remarques qui ont été émises en commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 063-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION COMPLEMENTAIRE DE CHF 86'300.— TTC (DONT CHF 4'110.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES FRAIS DE DEPOLLUTION DES PARCELLES N° 2501 ET N° 2504 SISES AU 3, ROUTE DE ST-JULIEN A CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération ainsi que les deux suivantes qui sont soumises ce soir au Conseil municipal sont le résultat de décomptes finaux des délibérations en vue de la clôture par le service financier. C'est une opération qui est régulièrement effectuée et qui se conclut dans la presque totalité des cas par un solde positif ou l'équilibre. Exceptionnellement – et souvent pour des délibérations portant sur un chantier complexe et s'étalant sur plusieurs années –, le décompte final des travaux se solde par un négatif. Dans ce cas, il faut soumettre un crédit complémentaire au Conseil municipal. C'est l'objet de ces trois délibérations. A noter que ce décompte final intervient souvent bien après la fin des travaux car il est attendu que toutes les démarches et éventuelles dépenses directes et indirectes en lien avec le projet soient terminées afin d'être certain d'avoir une vue d'ensemble complète sur le projet et de pouvoir le clore.

Pour ce qui concerne le premier crédit complémentaire présenté ce soir au Conseil municipal, le projet est ancien. Il s'agit en effet d'une délibération datant de 2009 concernant la constitution d'un droit de superficie en faveur de Caroutel SA, la société qui a construit l'hôtel Ibis au rondeau. Afin de mettre le terrain à disposition de cette société, il incombait à la Commune de le dépolluer. Cette opération avait, selon les sondages géologiques de 2009, été estimée à CHF 265'000.-. Or, lors de la dépollution, il s'est avéré que la parcelle était bien plus polluée que prévu et qu'il fallait traiter un volume de terre plus important, d'où un coût plus élevé. A noter qu'il a été tenté de retrouver les responsables de la pollution, sur le principe du pollueur-payeur, mais cela n'a pas été possible au vu du nombre important



d'occupants qui se sont succédés sur cette parcelle, avant la mise à disposition et le droit de superficie de l'hôtel Ibis. Il en découle un surcoût de CHF 82'187.55.

Dès lors, il est demandé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 86'300.- comprenant ce montant et, comme à l'accoutumée, les frais d'activation du personnel communal.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

M. Voignier considère que, contrairement aux deux prochaines délibérations qui nécessitent des explications, la présente délibération pourrait être votée sur le siège. Ce surcoût est dû uniquement à la dépollution. M. Voignier propose donc le vote sur le siège.

M. Von Burg indique que le groupe socialiste a eu une longue discussion sur la question de renvoyer ou non cette délibération en commission. Le groupe PLR ayant maintenant proposé le vote sur le siège, le groupe socialiste soutient cette proposition.

En l'absence d'opposition à la proposition de voter la délibération sur le siège, le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

**6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 064-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION COMPLEMENTAIRE DE CHF 497'000.— TTC (DONT CHF 23'652.50 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR LES FRAIS DE DEPOLLUTION ET DE REALISATION DU BATIMENT COMMUNAL DU TRIANGLE DES PERVENCHES, PARCELLE N°3301, SISE 6 RUE DES PERVENCHES A CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit de la deuxième demande de crédit complémentaire pour laquelle le préambule qu'elle a fait à l'instant est similaire. Dans le cas précis, il s'agit du projet de construction du triangle des Pervenches pour lequel le Conseil municipal avait voté, en 2014, un montant de CHF 7'990'000.-. Il s'est agi d'un projet particulièrement complexe, puisqu'il comprend plusieurs fonctions différentes dans un petit ouvrage aux dimensions restreintes de par la grandeur de la parcelle sur laquelle il a été édifié. Le restaurant scolaire, les locaux parascolaires, les locaux de musique et les archives ont exigé des équipements très spécifiques, tels une cuisine semi-professionnelle de réchauffement, du mobilier de restaurant, des compactus d'archives ou des armoires de rangement en quantité pour le parascolaire et les sociétés. Les locaux d'archives, ont quant à eux, nécessité un environnement très stable et contrôlé au niveau de la température, de la ventilation, de l'humidité ou de l'éclairage, afin de garantir une bonne conservation. Tout cela expliquait le coût de ce bâtiment.

L'on savait à l'époque que la parcelle était polluée. Un montant avait été prévu pour la dépollution, en fonction d'une estimation basée sur des études géotechniques préparatoires effectuées sur ladite parcelle. Or, comme pour la délibération précédente, il s'est avéré que cette parcelle était finalement bien plus polluée que les études et les analyses avaient pu le prévoir, puisqu'elle avait notamment servi de décharge sauvage avant son acquisition par la Ville de Carouge. Par conséquent, des traitements spéciaux ont été nécessaires pour le traitement des terres évacuées. À noter que la Ville de Carouge a tenté, comme pour la délibération précédente, de retrouver les responsables de la pollution. Elle a même entamé des démarches juridiques pour ce faire, hélas sans succès.

Il y a aussi eu d'autres imprévus sur ce chantier que la pollution, qui ont engendré un surcoût. Ils sont détaillés dans la délibération qui est soumise au Conseil municipal. Mme Lammar ajoute que, s'il est toujours prévu un montant de divers et imprévus dans les délibérations de construction,

malheureusement ce dernier n'a pas suffi pour absorber la totalité des surcoûts liés à ces imprévus, dont en particulier ces frais de dépollution. Il en découle un surcoût de CHF 473'050.35.

Dès lors, il est demandé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de construction de CHF 497'000.- comprenant le montant précité et, comme à l'accoutumée, les frais d'activation du personnel communal.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier indique que, contrairement à la précédente proposition du Conseil administratif, le groupe PLR a ici un certain nombre d'interrogations, notamment sur des travaux complémentaires qui ne sont pas, pour lui, de l'ordre d'aléas. La création d'accès pompiers pour des voisins ne représente en effet pas un aléa de chantier, mais relève plutôt de thématiques qui doivent être traitées en amont, notamment si ce même voisin est le vendeur de la parcelle qui refuse de participer à la prise en charge des aléas relatifs à la pollution. L'autre questionnement porte sur la nappe phréatique. Si la gestion de la pollution est certes un paramètre qui est assez difficile à cerner, en revanche, un bureau d'ingénieurs qui réalise un rapport géotechnique complet en amont de la préparation d'un chantier doit analyser la présence d'eau. Pour le groupe PLR, il ne s'agit donc pas non plus d'un aléa qui doit être traité de manière aussi rapide. Le dernier élément concerne le surcoût des fenêtres. Le groupe PLR souhaite comprendre cette évolution car, en fin d'année dernière, le responsable du service travaux avait précisé que le Covid n'aurait pas ou peu d'influence sur les coûts de construction. Or, il constate un écart assez important sur ce lot, écart qui nécessite des clarifications.

Mme Merle mentionne que les recommandations du groupe PDC Vert'lib sont similaires à celles qui viennent d'être faites par le groupe PLR. Le groupe PDC Vert'lib s'interroge sur l'impossibilité qu'il y aurait eue à planifier à l'avance les demandes du SIS et le surcoût important relatif à l'eau et aux fenêtre bois-métal. Il souhaiterait obtenir plus d'explications de la part des mandataires.

M. Voignier revient sur un élément que l'on retrouve dans ces trois délibérations : les frais d'activation du personnel communal. D'une part, il souhaite savoir s'il est obligatoire de les intégrer dans toute délibération, y compris dans le cadre d'un dépassement de crédit. D'autre part, il serait intéressant que la commission ait un point de situation sur la raison de la présence de cette ligne dans les délibérations et la manière dont elle est distribuée. Cela pourrait être utile notamment aux nouveaux membres du Conseil municipal.

**7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 065-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION COMPLEMENTAIRE DE CHF 122'000.— TTC (DONT CHF 5'782.70 D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU VAL-D'ARVE ET LA RECONSTRUCTION DU BATIMENT PARASCOLAIRE EXISTANT, PARCELLE N°3649, SISE 11-13 RUE DANIEL-GEVRIL A CAROUGE**

Mme Lammar introduit la troisième demande de crédit complémentaire pour laquelle le préambule qu'elle a fait plus tôt est similaire. Dans le cas précis, il s'agit du projet de réaménagement de l'école du Val-d'Arve et de la construction du nouveau bâtiment dans lequel le Conseil municipal a eu jusqu'à peu l'occasion de se réunir pour ses séances plénières. Pour ce projet, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 14'663'000.- en 2016. Il s'était agi d'un projet également particulièrement complexe et d'ampleur, qui a permis de réaliser une rocade de locaux afin d'aménager quatre classes au sein de l'école existante. Ce projet a également permis de réaliser, en plus des classes et des locaux parascolaires, l'aménagement d'un logement pour le concierge, l'aula, une salle de rythmique, un préau

couvert ainsi que l'adaptation de locaux en sous-sol pour accueillir le tennis de table de Carouge. Quelques imprévus et autres divers ont entamé le montant de divers et imprévus initialement prévu. Cependant, un événement a véritablement fait exploser ces divers et imprévus. L'entreprise adjudicataire initiale du marché de remplacement d'une partie des vitrages de façade et de la totalité des verrières de l'école a, au beau milieu des travaux, renoncé à son marché. Au vu des délais, du chantier qui avançait et de la difficulté de trouver une entreprise pour ces deux travaux, les lots ont dû être scindés. Les deux offres proposées ont présenté des plus-values importantes par rapport aux prix estimatifs initiaux, selon la nouvelle situation du marché de la construction. Ce surcoût n'a pas pu être absorbé par le solde des divers et imprévus.

Dès lors, c'est un montant de CHF 122'000.- comprenant les frais d'activation du personnel communal qui est demandé au Conseil municipal par ce crédit complémentaire.

**La prise en considération est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Ducellier relève que l'écart, soit 25% d'augmentation des coûts, semble quand même important par rapport au montant qui a été adjugé. Le groupe PLR souhaite également comprendre pourquoi l'entreprise adjudicataire a renoncé au marché. Ce refus était-il lié aux conditions d'appel d'offres ou à des conditions d'exécution ?

**8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 066-2022 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 561'000.— TTC (DONT CHF 26'212.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL) POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ACCES ELECTRONIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE CAROUGE**

Mme Lammar introduit le sujet. La Commune compte de nombreux bâtiments, environ 75, sous gestion du service constructions, entretien des bâtiments et sports. Une bonne partie d'entre eux sont occupés par différents types d'utilisateurs (services de l'administration, DIP, écoles spécialisées, associations culturelles, associations et clubs sportifs, locataires de salles des fêtes, ou autres utilisateurs). A noter que l'utilisation des locaux est souvent mutualisée et que la Ville de Carouge souhaite mutualiser davantage, par la suite, des locaux communaux pour différentes entités, ce qui implique des horaires différenciés, des personnes qui occupent une salle la journée et d'autres qui viennent l'occuper le soir, etc. Il faut relever qu'actuellement, la gestion des accès des locaux implique la création de mise en pass des bâtiments devant intégrer les utilisateurs internes et externes, la gestion des clés fournies aux utilisateurs comprenant également le contrôle et la restitution avec bordereau de contrôle, l'obligation de modifier pour raison de sécurité la mise en pass complète d'un bâtiment lors de la perte de clés par un utilisateur, et l'impossibilité de savoir qui a pu pénétrer dans un bâtiment à quel moment en cas de multiples utilisateurs.

Au vu de ces éléments et de la croissance du parc immobilier de la Ville de Carouge, le Conseil administratif réfléchit depuis un certain temps à une façon plus efficace et plus sûre de gérer l'accès à ces bâtiments. L'idée des clés électroniques est apparue assez vite. Avant de se lancer dans l'équipement global de ces bâtiments par le biais d'une délibération comme celle présentée ce soir, la Ville de Carouge a d'abord testé durant plusieurs mois ce type de clés à la maison Delafontaine. Ce test s'est avéré très positif. En effet, ce système permet une gestion facilitée et au meilleur rapport qualité-prix. Il a aussi comme avantages un remplacement des cylindres identifiés sans équipement additionnel, ni branchement électrique ou informatique des portes d'accès concernées, une alimentation des cylindres concernés par la clé électronique qui est fournie aux utilisateurs, une installation d'un nombre restreint de bornes de recharge et droits d'accès aux utilisateurs à l'entrée des bâtiments concernés, une fourniture et une exploitation d'un nombre restreint d'unités informatiques au sein des services concernés permettant la programmation et la fourniture de clés électroniques aux

utilisateurs de manière efficace, une possibilité d'annuler facilement les droits d'accès d'une clé électronique (soit la fin de la durée programmée, soit lors de la déclaration d'une perte, évitant par conséquent le remplacement de la mise en pass de tout le bâtiment concerné), une uniformisation du système permettant de répondre aux besoins d'interventions, de gestion d'urgence ou de crise et de traçabilité des accès, une possibilité d'accès facilité offerte aux personnes à mobilité réduite par l'installation de bornes adaptées et l'obtention de droits par téléphone. Enfin, l'aspect financier est aussi intéressant puisque le coût unitaire d'équipement d'une porte d'accès est estimé à CHF 600.-, ce qui est avantageux comparé au coût d'un système d'équipement traditionnel de liaison informatique et électrique de chaque porte d'accès qui, lui, est estimé à plusieurs milliers de francs. Mme Lammar ajoute que les annexes de la délibération comportent tous les éléments techniques relatifs à ce système de clés électroniques.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 561'000.-, dont CHF 26'212.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal, pour l'installation de ce système de clés électroniques pour les bâtiments communaux.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et logements.

M. Gerster n'a nullement la volonté d'empêcher les débats, mais il pense que les explications étaient claires et que personne autour de la table n'a suffisamment d'expertise technique pour mettre en doute les tests qui ont été réalisés. Il relève en outre que chaque groupe a reçu deux clés qu'il a pu tester à loisir. M. Gerster propose donc la discussion immédiate et le vote sur le siège. Il ne voit pas ce qu'une commission apporterait de plus à l'excellent exposé de Mme Lammar sur le sujet.

En l'absence d'opposition à la proposition de voter la délibération sur le siège, le Président ouvre la discussion.

M. Barbuzzi constate que le mandat serait donné à une société qui se trouve à Préverenges. Il demande si cela signifie que très peu de sociétés proposent ce type de systèmes et si la Commune a évalué d'autres systèmes d'accès avec traçabilité.

Mme Lammar explique qu'un appel d'offres a été effectué selon les procédures AIMP et c'est ladite société qui a présenté la meilleure offre. Pour répondre à la deuxième question, il doit certainement y avoir d'autres systèmes de clés électroniques. Le test a été effectué avec cette société et l'appel d'offres a ensuite été lancé parce que ce système paraissait le plus adéquat et avait été testé avec pleine satisfaction.

M. Barbuzzi en conclut que la Ville de Carouge n'a pas évalué la possibilité d'avoir, par exemple, un système de badges électroniques non transmissibles. Ce système est largement répandu, notamment dans les entreprises. M. Barbuzzi imagine que le coût ne serait pas nécessairement plus élevé.

Mme Lammar répond qu'à sa connaissance, un tel système n'a effectivement pas été évalué. Finalement, le système est le même, qu'il s'agisse d'une clé ou d'un badge. Toutefois, un système de badges nécessiterait de changer toutes les serrures, ce qui n'est pas le cas pour le système de clés puisqu'il suffit de changer les cylindres. À ce titre, le coût est moindre.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **9. MOTION 020-2021 R : MAGASIN A CIEL OUVERT LE SAMEDI, UNE FOIS PAR MOIS**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021 et renvoyé en commission Entretien du domaine public.

Celle-ci s'est réunie le 23 novembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Kolla si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Kolla répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la motion par 11 oui, 1 non et 2 abstentions.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la motion.

**La motion est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.**

#### **10. MOTION 021-2022 P : UNE VILLE ADAPTEE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE ET MAL VOYANTES**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole ensuite aux auteurs du texte pour une brève présentation.

#### **Une ville adaptée aux personnes a mobilité réduite et mal voyantes**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour rappel les espaces publics doivent être accessibles et utilisables par toutes et tous et si possible sans aide extérieure.

Nous avons constaté à maintes reprises que **nombre de nos bâtiments communaux anciens ou nouveaux, mais également des lieux subventionnés** ne disposent pas d'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite ou mal voyantes. En effet, ces lieux sont soit compliqués d'accès, soit demande l'assistance d'une ou d'un tiers ou encore totalement inadaptés.

- Vu les demandes répétées au moment de voter les délibérations concernant de nouveaux projets ou de rénovations ;
- Vu l'importance d'être autonome pour les personnes souffrant d'un handicap ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

#### **Invite le Conseil administratif**

A recenser les bâtiments communaux et les lieux subventionnés, que ce soit pour des activités culturelles, sportives, musicales ou autres, afin de définir les besoins en aménagement pour les personnes à mobilités réduites et mal voyantes.

A prévoir la notion d'autonomie dans ce recensement.

A mettre en route un calendrier des travaux et définir les urgences pour assurer à ces personnes le même droit d'accès aux infrastructures communales et subventionnées et si besoin en collaboration avec l'association HAU (Handicap Architecture Urbanisme).

## Le groupe PLR

M. Voignier relève que le texte de la motion est suffisamment explicite pour ne pas la commenter en détail. Il rappelle cependant avoir demandé à plusieurs reprises d'être attentif aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des nouvelles constructions de bâtiments, mais aussi pour ce qui est des trottoirs ou des arrêts de tram, par exemple. Pour rappel également, selon la législation, les espaces publics et privés doivent être accessibles et utilisables pour tous, si possible sans aide extérieure. Tout est dit dans cette phrase. Dans une commune comme Carouge, devoir appeler quelqu'un ou actionner une sonnette, y compris dans des bâtiments nouvellement construits, est relativement dégradant. Il faudrait être à même d'offrir la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'accéder librement à ces bâtiments. Pour le reste, M. Voignier interviendra lors du tour de pré-consultation, si le Conseil municipal fait bon accueil à cette motion.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate pour un renvoi au Conseil administratif avec recommandation, pour un retour en commission Construction et logements après étude.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Barbuzzi relève que le groupe PDC Vert'lib ne peut que soutenir cette excellente motion. A l'époque, le groupe PDC avait déposé une motion allant dans ce sens à propos du façade à façade à la rue Jacques-Dalphin. Des discussions avaient alors eu lieu notamment avec l'association HAU, qui avait expliqué, de manière très compétente, les pièges à éviter dans ces cas. M. Barbuzzi remarque ensuite que la motion porte sur les bâtiments communaux, mais elle pourrait porter sur tous les aménagements réalisés par la Commune. Elle pourrait ainsi être étendue à tout travaux qui serait fait dans la commune, afin de prendre en considération ces problématiques. M. Barbuzzi recommande donc au Conseil administratif d'étendre, dans la mesure du possible, la portée de la motion à tout ce qui sera construit ou modifié à l'avenir par la Commune.

M. Voignier abonde dans le sens de M. Barbuzzi. En rédigeant la motion, il s'est en effet aperçu que la Commune crée aujourd'hui une zone piétonne, qu'elle crée des accès, mais qu'un certain nombre d'éléments ne vont pas, par exemple parce qu'elle n'a pas pensé à l'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, il se réjouit d'entendre Mme Lammar dire que le système des clés électroniques facilitera l'accès des personnes à mobilité réduite. Il était intervenu lorsque le guichet unique allait être créé pour s'assurer que les guichets soient à la hauteur d'une personne en chaise roulante. Il souligne que ces aspects ne sont pas suffisamment pris en compte dans les projets communaux – on lui dit souvent que ce sera fait, mais ce n'est en réalité pas le cas. Il l'a encore vu pour le théâtre de Carouge. Oui, l'intérieur est accessible aux personnes à mobilité réduite mais, pour rentrer, celles-ci doivent soit appeler quelqu'un pour qu'on leur ouvre la porte, soit venir accompagnées. M. Voignier souhaite que ce genre de choses devienne moins fréquent. Il encourage le Conseil administratif à prendre en compte tous les éléments dans l'étude qui sera réalisée, tous les bâtiments communaux, tout ce qui est offert à la population, pour une véritable accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il faudra aussi veiller à ne pas reproduire ce que l'on a vu très récemment dans les rues de Genève, c'est-à-dire éviter de faire un marquage au sol pour les personnes malvoyantes qui les amène dans une tente parce qu'une animation ou une fête a lieu à cet endroit. Le stationnement des vélos sur les trottoirs est aussi un piège pour ces personnes. En conclusion, M. Voignier remercie le Conseil municipal d'avoir accepté cette motion et espère qu'elle pourra aboutir à une meilleure qualité de vie pour ces personnes.

M. Calame intervient sur l'invite de la motion consistant à « mettre en route un calendrier des travaux et définir les urgences pour assurer à ces personnes les mêmes droits d'accès à ces infrastructures communales et subventionnées ». Il souhaite rendre attentif le Conseil municipal au fait, d'une part,

qu'il s'agit là de demander un calendrier de travaux et, par conséquent, un programme d'investissement. D'autre part, s'il existe des infrastructures qui sont à la fois communales et subventionnées, comme le théâtre de Carouge, dont le bâtiment appartient à la Commune, d'autres institutions subventionnées occupent des infrastructures qui n'appartiennent pas à la Commune. Si le Conseil municipal veut aller au bout de ce programme, celui-ci nécessitera aussi, peut-être, de donner, le moment venu, lors des votes des budgets, des moyens adéquats aux infrastructures privées mais subventionnées, et surtout de ne pas les pénaliser si les bâtiments en question sont inadaptables, parce qu'ils sont provisoires ou pour d'autres raisons. Il ne faut pas que ce soit une condition à leur subventionnement. M. Calame revient ensuite sur l'exemple dont parlait M. Voignier, le théâtre de Carouge. Il a entendu l'argument relatif au fait que les personnes à mobilité réduite doivent appeler pour pouvoir entrer dans le bâtiment. Mais il a aussi entendu l'argument de la complexité qu'il y aurait à faire autrement, notamment pour des questions de sécurité. L'on peut vouloir très bien faire et monter une usine à gaz pour donner un accès complet et libre, mais il faut aussi être prudent face aux bonnes intentions présentées dans la motion, qui ont un coût et qui, parfois, ne sont pas réalisables.

M. Prod'hom félicite les motionnaires pour leur excellente initiative. Il signale toutefois qu'il est d'usage maintenant de parler d'accessibilité universelle, qui inclut toutes les formes de handicap, de vieillissement, mais aussi les poussettes. Il rappelle par ailleurs qu'à Genève, une loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées est entrée en vigueur en 2004.

M. Etienne mentionne que le groupe socialiste soutient évidemment cette motion. Concernant la première invite, il pense que le recensement des bâtiments peut être réalisé rapidement. En revanche, il suppose que la définition des besoins en aménagement pour les personnes à mobilité réduite et mal voyantes, si elle ne peut pas être faite à l'interne parce qu'elle surchargerait l'administration, nécessitera un budget pour un mandataire externe.

En matière d'accessibilité universelle, pour reprendre le terme utilisé par M. Prod'hom, Mme Uldry relève qu'il serait bon de tenir compte aussi des toilettes publiques. Dans le centre de Carouge et même aux alentours, il n'y a pas de toilettes publiques accessibles à toutes et tous. Une personne à mobilité réduite qui viendrait visiter Carouge et aurait un besoin pressant n'a nulle part où se soulager, pas même dans un bistrot puisque, dans tous les bistrots, soit les toilettes se trouvent au sous-sol, soit il faut franchir quelques marches.

M. Voignier revient sur certains propos qu'il vient d'entendre. Il n'aimerait pas que l'on dise que cette motion a la volonté de pénaliser des institutions subventionnées. Ce n'est absolument pas le cas. Si, un jour, une délibération est présentée au Conseil municipal pour mettre en œuvre l'accessibilité universelle, le groupe PLR étudiera cette délibération. Encore une fois, il n'y a aucune intention de pénaliser qui que ce soit ou de refuser de donner une subvention parce que l'accessibilité universelle ne serait pas garantie. Il faut faire attention aux mots utilisés. Quant au calendrier des travaux, l'objectif est, une fois l'étude réalisée, de voir si certaines choses peuvent être faites rapidement sans coûts importants et d'en prévoir d'autres à plus long terme, qui devront faire l'objet de délibérations que le Conseil administratif soumettra au Conseil municipal.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi de la motion au Conseil administratif pour traitement.

**Le renvoi de la motion au Conseil administratif pour traitement est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **11. MOTION 022-2022 P : AGRANDISSEMENT DE LA PATINOIRE**

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande au secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole ensuite aux auteurs du texte pour une brève présentation.

## **Agrandissement de la patinoire**

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu l'importance de soutenir le sport et les activités sportives synonymes de bien être pour tous ;

Vu le succès grandissant et la fréquentation toujours plus importante chaque saison à la patinoire ;

Vu les délais d'attente importants lors des jours d'affluence à la patinoire ;

Vu le nombre d'adhérents supplémentaires chaque année au club de hockey de Carouge ;

Considérant que les éléments de la patinoire ont été acquis par la commune ;

Considérant que la patinoire est devenue un élément attractif essentiel en hiver pour la population ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

### **Invite le Conseil administratif**

À étudier la possibilité d'acquérir des éléments supplémentaires de surface et d'enceinte de la patinoire, afin d'agrandir la surface de la glace pour les prochaines années.

Groupe Le Centre - PVL Carouge

Mme Kaytak indique que ce projet de motion fait suite à la question qui a été posée lors d'un précédent Conseil municipal à propos de la faisabilité de l'agrandissement de la patinoire. Le groupe PDC Vert'lib a décidé de soumettre cette question de manière plus formelle aujourd'hui. Le sport de glace a connu un développement exceptionnel à Carouge ces dix dernières années. Forte de ce succès, la capacité d'accueil de la patinoire atteint ses limites lors des jours d'affluence. Ce projet ne vise pas seulement à répondre aux besoins de la population, mais permettrait également au Hockey Club de Carouge de mieux organiser ses séances d'entraînement et ainsi d'accueillir plus d'enfants, particulièrement les plus petits qui se font souvent refusés faute de place. De manière générale, la taille de la patinoire de Carouge est petite en comparaison à celle de la commune de Plan-les-Ouates, voire de Bernex. Pour ces motifs, le groupe PDC Vert'lib espère que le Conseil municipal fera bon accueil à la motion.

**La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate pour un renvoi au Conseil administratif avec recommandation, pour un retour en commission Sports et loisirs après étude.

M. Von Burg signale que le groupe socialiste a l'intention de proposer un amendement à la motion, dans la mesure où la question est effectivement pertinente mais doit être posée dans un contexte global. L'agrandissement éventuel de la patinoire pose des questions financières, des questions d'utilisation de la place de Sardaigne pendant les fêtes, et d'autres questions encore. Après réflexion, mais aussi après discussion avec certains membres d'autres groupes, le groupe socialiste propose de renvoyer la motion en commission Sports et loisirs pour que cette discussion élargie – sur les critères



ou les aspects à prendre en considération – ait lieu en commission, avant que la motion ne revienne au Conseil municipal et puisse être acceptée.

M. Barbuzzi indique que c'est exactement dans ce sens que cette proposition est faite. L'invite est courte parce que, comme l'assemblée le sait, faire des invites avec de multiples demandes alourdit fortement une motion. L'idée serait de faire une sorte de bilan et d'évaluer le coût et les investissements nécessaires. C'est une étude complète qui est demandée. La motion porte explicitement sur l'agrandissement, mais la discussion peut aussi porter sur les horaires d'ouverture, par exemple. L'objectif est de lancer le débat. Il faut se rappeler, comme les conseillers administratifs successifs l'ont souvent répété depuis que la patinoire existe, qu'il s'agit d'une des rares activités à Carouge qui est offerte par la Commune. La motion va donc dans le sens d'un service que la Ville de Carouge peut donner à la population. La proposition d'agrandir la patinoire est faite ce soir parce que, si les utilisateurs commencent à s'empiler les uns sur les autres dans une enceinte qui devient trop petite au vu de son succès, il est compliqué de profiter de son sport. Mais, encore une fois, les motionnaires se posent les mêmes questions que M. Von Burg a évoquées et qui pourront être discutées en commission.

M. Morex soutient le renvoi en commission parce que, en plus de l'agrandissement, de nombreux dysfonctionnements ont pu être observés cette saison.

Le Président constate que personne ne s'oppose au renvoi en commission. Par conséquent, il ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Kaytak recommande d'inviter le Hockey Club de Carouge, qui est actif depuis dix ans sur la patinoire, afin d'obtenir un retour de sa part.

M. Voignier rappelle qu'à l'époque, la patinoire, quand elle n'était pas utilisée, était stockée dans une autre commune, ce qui coûtait relativement cher à la Ville de Carouge. Elle est maintenant stockée à Carouge, ce qui nécessite un espace de stockage assez important. M. Voignier invite la commission à se pencher sur la capacité de stockage qui serait nécessaire si cette patinoire était agrandie, mais aussi peut-être sur les besoins en personnel, ainsi que l'impact sur la place de Sardaigne. Il note qu'un agrandissement de la patinoire a de nombreuses incidences.

M. Fraomene invite les commissaires à s'interroger sur la possibilité d'intégrer quelques publicités d'entreprises ou commerces carougeois sur les panneaux entourant la patinoire. Cela permettrait aussi de financer en partie les coûts d'entretien.

M. Peterschmitt propose que la commission discute de l'aspect énergétique de la patinoire.

Selon M. Von Burg, un des aspects que la commission devrait prendre en considération, c'est le projet de déplacer, semble-t-il, le marché de Noël en partie sur la place de Sardaigne à partir de l'année prochaine. La commission pourrait entendre les personnes concernées.

Mme Kaytak suggère que la commission se questionne sur la possibilité d'avoir une petite application sur le site internet pour voir la fréquentation de la patinoire.

Mme Lammar apporte une précision, pour éviter que des rumeurs ne se répandent. Des discussions sont en cours sur un bilan du marché de Noël et peut-être une réorganisation de celui-ci, mais aucune décision n'a été prise.

Mme Turgut Bandolier invite les commissaires à réfléchir à la question de temporalité entre l'achat éventuel d'une plus grande patinoire et le début des travaux du parking, et notamment à l'endroit où serait mise la patinoire pendant les travaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi de la motion en commission.

**Le renvoi de la motion en commission Sports et loisirs est accepté par 30 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.**

## **12. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

## **13. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## **14. PETITION 005-2021 R : STOP AUX NOUVELLES TERRASSES DANS LES COURS**

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 23 novembre 2021. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier répond par la négative.

**La commission a préavisé favorablement la pétition par 13 oui, 0 non et 0 abstention pour un renvoi au Conseil administratif.**

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 21 oui, 4 non et 3 abstentions.**

## **15. PETITION 006-2021 R : CESSONS DE SACRIFIER LA RUE ROI-VICTOR AME – VIEUX CAROUGE**

Cette pétition a été traitée lors de la séance du Conseil municipal du 25 novembre 2021 et renvoyée en commission des Pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 13 janvier 2022. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à Mme Turgut Bandelier si elle a quelque chose à ajouter au rapport.

Mme Turgut Bandelier rappelle que, compte tenu des restrictions sanitaires, le nombre de pétitionnaires qui a pu être auditionné par la commission a été limité à trois personnes. Les conditions d'expression et de défense de la pétition n'étaient donc pas tout à fait ordinaires. D'habitude, davantage de pétitionnaires peuvent être reçus en commission. Certains commissaires ont du reste été surpris du nombre restreint de pétitionnaires auditionnés. Mme Turgut Bandelier en profite pour remercier le Secrétaire général d'avoir pu, malgré les restrictions sanitaires, organiser la séance de commission.

**La commission a préavisé favorablement la pétition par 13 oui, 0 non et 0 abstention pour un renvoi au Conseil administratif avec des recommandations.**

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sana-Oppliger rappelle que cette pétition demandait plusieurs choses : la piétonisation de la rue, la mise en place de mesures de lutte contre le bruit et la pollution dus au trafic, la mise en place de mesures de quantification de la qualité de l'air et du bruit, ainsi que la création d'un forum participatif impliquant les habitants, les commerçants, les usagers et les autorités de Carouge. Lors de la commission, les pétitionnaires ont surtout relevé les nuisances sonores et la pollution engendrées par la circulation, qui est à double sens dans cette rue. Elles ont évoqué le sentiment que cette rue était oubliée par rapport aux autres rues du Vieux Carouge, notamment en matière de décorations de Noël et florales et d'événements comme lors du marché de Noël. Elles souhaitent soit une piétonisation de la rue, soit une limitation du trafic à une seule direction ou l'installation d'aménagements dans le but de réduire le passage de véhicules. En résumé, elles ont invité la Ville de Carouge à ne pas être figée et à prendre des mesures afin de rendre cette rue plus conviviale. Il convient également de souligner que la question du forum citoyen n'a pas été évoquée lors de la commission et que l'essentiel des discussions a porté sur la circulation. Dans le cadre de la discussion politique, les commissaires ont mentionné la possibilité de supprimer les places de parking pour mettre des places de livraison et d'élargir la chaussée, ainsi que toute autre mesure qui pourrait être mise en place rapidement pour améliorer la convivialité de cette rue. Il a été décidé que les différents points que Mme Sana-Oppliger vient de rappeler devaient être considérés comme des recommandations à effectuer au Conseil administratif. En conclusion, le groupe des Verts soutient le renvoi au Conseil administratif avec, comme recommandations, notamment l'étude de la possibilité de rendre cette rue à sens unique, mais aussi d'élargir la chaussée et de prendre rapidement des mesures visant à améliorer l'attractivité de cette rue, ne serait-ce que par l'installation de bacs floraux par exemple.

Mme Merle apporte des précisions aux propos de sa préopinante. La commission a effectivement discuté des moyens d'améliorer la qualité de vie des commerçants et des habitants de cette rue. Elle a clairement évoqué le fait qu'il n'y a pas de places de livraison, alors que de très nombreuses livraisons ont lieu. Cependant, elle n'a pas parlé de la suppression « des » places de parking, mais éventuellement de la suppression « de » places de parking.

M. Baertschi relève que cette pétition a été lancée essentiellement par des commerçants de la rue Roi-Victor Amé, notamment une dame dont l'établissement comporte une terrasse et qui, naturellement, souhaiterait pouvoir disposer d'un espace un peu plus ample. Le problème est toutefois assez complexe. La problématique de la voie à double sens a été évoquée plus tôt, mais il faut réfléchir un peu plus largement. En effet, comme M. Baertschi l'a souligné en commission, de grands immeubles ont été construits avec des parkings enterrés, notamment à la rue de Veyrier. Les personnes qui y habitent doivent bien sortir, et elles sortent sur le Vieux Carouge. Il faut aussi réfléchir au fait qu'avec les travaux de prolongement du CAD et les crédits qui ont déjà été votés par le Conseil municipal, l'axe de la rue des Moraines sera fermé, à un moment donné. Il est donc nécessaire de prendre en compte une série de questions au-delà de l'intérêt très local de ces personnes. M. Baertschi, qui habite le long de l'avenue Cardinal-Mermillod, réfléchissait à ce qu'il adviendrait si les commerçants de cette rue demandaient aussi à la Commune de la piétoniser. Cela supprimerait beaucoup de choses, notamment des passages de bus et des possibilités de livraison. Cela dit, M. Baertschi considère que le problème à la rue Roi-Victor Amé est réel. Il faudra revenir sur les schémas d'urbanisme pour voir ce qu'il est possible de faire. Mais il est trop facile de penser que l'on peut piétoniser une rue sans léser d'autres habitants en tout cas du quartier – M. Baertschi en parle en connaissance de cause.

Mme Uldry rappelle d'abord que la commission avait demandé d'attendre que la piétonisation de la rue Saint-Joseph soit terminée avant de prendre la décision de piétoniser la rue Roi-Victor Amé ou de la mettre en sens unique. Elle relève ensuite que ce sont de nouvelles commerçantes qui ont été auditionnées. La commission n'a eu la vision ni des habitants de cette rue ni de commerçants qui y sont installés depuis longtemps. Les personnes auditionnées ont par ailleurs évoqué la saleté de cette rue, en disant que les conseillers municipaux ne s'y baladaient pas suffisamment. Or, Mme Uldry ne trouve pas que cette rue soit sale. Elles ont parlé également des décorations de Noël. Sur ce point, la commission leur a conseillé de contacter les Intérêts de Carouge. Mme Uldry a ensuite fait remarquer que, si un projet était développé pour la rue Roi-Victor Amé concernant les décorations, il faudrait y intégrer d'autres rues du Vieux Carouge, comme la rue Ancienne qui est aussi piétonisée lors du marché

de Noël. Mais cette question est du ressort des Intérêts de Carouge. La commission a néanmoins dit aux pétitionnaires qu'elle prendrait en considération leurs préoccupations et que la Ville de Carouge veillerait à faire en sorte que cette petite rue soit davantage connue. Mme Uldry note toutefois que les personnes qui ont été auditionnées ont dit que la rue Roi-Victor Amé n'était pas connue, mais M. Baertschi a expliqué qu'auparavant, cette rue s'appelait la rue du Temple, que les anciens Carougeois connaissent très bien.

Mme Molinari relève que plusieurs éléments discutés en commission viennent d'être évoqués. Il est aussi ressorti du débat en commission qu'il s'agissait de la seule rue à double sens dans un contexte extrêmement contraint du centre-ville. Mme Molinari s'est engagée à étudier ce qui pourrait être réalisé par étape. La première étape serait bien sûr d'étudier la mise en sens unique, qui fait l'objet d'une recommandation de la commission. Il faut néanmoins tenir compte du fait que la situation va évoluer dans ce secteur, en raison de la très prochaine piétonnisation de la rue Saint-Joseph. Mme Molinari mentionne également les questions de sécurité, qu'il faut impérativement prendre en compte dans la réflexion. En effet, plus la rue piétonne sera traversée par des axes, plus la situation sera compliquée. Mme Molinari répète, comme elle l'a dit en commission, qu'elle s'engage à commencer l'étude au plus vite pour voir quelles propositions pourraient être faites sur la question du sens unique, et bien sûr sur la problématique des livraisons, qui impliquerait la suppression de places de parking et non pas des places de parking, comme l'a précisé Mme Merle.

Mme Merle n'a pas le souvenir que les commissaires aient dit qu'il fallait attendre que la piétonnisation de la rue Saint-Joseph soit terminée pour étudier la possibilité d'aménagements à la rue Roi-Victor Amé. Il était question d'attendre pour une éventuelle piétonnisation de cette rue-là, mais pas pour le reste des mesures.

Il semble à Mme Molinari qu'une demande forte avait été exprimée en commission pour que des études soient entreprises rapidement pour une mise en sens unique – sauf erreur, c'était Mme Merle qui avait pris la parole pour le demander, suivie par plusieurs commissaires. L'étude nécessitera bien sûr un peu de temps. Et d'autres mesures peuvent être étudiées – du reste, un travail de réflexion a déjà été entamé pour voir ce qui pourrait être réalisé à plus brève échéance.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

**Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 18 oui, 11 non et 1 abstention.**

## **16. PETITION 007-2022 P : MESURES DE SECURISATION TOURS DE CAROUGE**

Cette pétition, munie de 115 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 3 janvier 2022 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Les personnes soussignées demandent aux membres du Conseil municipal d'intervenir auprès de la Direction de la Fondation immobilière afin de prendre toutes les mesures pour prévenir tout incendie, vol, déprédation dans les Tours de Carouge.*

*Motifs de la pétition :*

*Depuis quelques mois, les habitants des Tours de Carouge sont terrorisés par les feux de cave successifs. En effet, ces incendies mettent en danger la santé et la vie des habitants. De plus, les immeubles subissent des déprédations aussi bien extérieures qu'intérieures. Il serait judicieux qu'une ronde de police municipale ou d'une autre entreprise de surveillance soit mise en place. Depuis quelques années, la situation sociale se dégrade et nous voulons éviter que le quartier des Tours ne devienne comme certaines villes où il est dangereux de s'y retrouver.*

*Les soussignés demandent que le Conseil municipal nous reçoive afin de discuter de vive voix de nos préoccupations et avant qu'un autre incendie ne se déclare et mette en danger la vie des locataires.*

Le Président rappelle que, dans ses articles 49 et 50, le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la prise en considération des pétitions, mais prévoit

- a) Soit le renvoi en commission
- b) Soit le renvoi direct au Conseil administratif en l'invitant à répondre aux pétitionnaires
- c) Soit l'ajournement (pour un traitement ultérieur)
- d) Soit le classement (sans traitement).

Le bureau propose le renvoi en commission des Pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Kolla recommande que des concierges des tours ainsi que des représentants de la fondation immobilière soient présents lors de l'audition des pétitionnaires.

M. Baertschi précise que l'assiette des tours de Carouge appartient à la fondation immobilière, mais que l'espace environnant appartient à la Commune et est géré par cette dernière. La Fondation a d'ores et déjà pris des mesures afin d'éviter que de telles situations critiques puissent se reproduire. La commission pourra en prendre connaissance lors de sa séance. M. Baertschi ajoute qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des locataires pour les informer des mesures prises.

M. Voignier rappelle qu'il a été question à maintes reprises d'installer dans ce secteur des terriers pour les containers. Comme l'a rappelé M. Baertschi, la grande majorité des terrains aux abords des tours appartient à la Ville de Carouge. Ce serait peut-être l'occasion de reprendre le projet de terriers qui avait été présenté il y a déjà plusieurs années.

## **17. QUESTIONS**

### **Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux**

Il n'y en a pas.

### **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

#### Questions écrites

Il n'y en a pas.

#### Questions orales

#### M. Peterschmitt : Objectif énergétique intermédiaire 2020

La question de M. Peterschmitt est en lien avec la page 5 du *Vivre Carouge* n° 54 de décembre 2012-janvier 2013. Cette édition comportait un article sur les objectifs énergétiques de la Ville de Carouge. Il y est fait état d'un objectif intermédiaire fixé pour 2020. Serait-il envisageable d'avoir prochainement un bilan, pour savoir notamment si cet objectif a été atteint ?

Mme Lammar répond qu'une commission pourra effectivement être organisée pour rendre compte de ce qui a été entrepris. Elle note toutefois qu'une bonne partie des réponses ont déjà été fournies lors de la commission qui a eu lieu sur le bilan énergétique des bâtiments.

M. Morex : Patinoire

M. Morex gardera ses questions pour la séance de la commission Sports et loisirs qui a été prévue ce soir.

M. Baertschi : Nettoyage toilettes place du Marché

M. Baertschi a eu la témérité de se rendre hier dans les toilettes de la place du Marché. Le spectacle n'était vraiment pas très édifiant. Il se demande s'il ne serait pas possible d'envisager un nettoyage périodique, éventuellement même quotidien. Il ne sait pas comment ce problème pourrait être réglé mais il avait un peu honte d'être conseiller municipal en mettant les pieds dans ces toilettes.

Mme Lammar confirme que ces toilettes sont nettoyées régulièrement. Il s'agit d'un réel problème, parce qu'à peine nettoyées, elles sont souvent immédiatement souillées.

Mme Merle : Parking Vibert-Sardaigne

Mme Merle demande à Mme Lammar si elle est en mesure d'articuler une date à laquelle seront présentés les nouveaux projets, suite aux différentes commissions et demandes qui ont été formulées sur les futures rénovation / transformation des parkings Vibert et Sardaigne.

D'après les informations que Mme Lammar a pu obtenir de ses services, la Commune devrait obtenir le retour de l'étude à la fin de l'hiver ou au début du printemps, soit aux alentours du mois de mars. L'étude, qui était d'une certaine ampleur, a nécessité un certain temps. Une commission sera organisée dès que le retour de l'étude aura été reçu.

M. Peterschmitt : Règlement piscine et genre

M. Peterschmitt relève que le règlement vestimentaire de la piscine de la Fontenette est différent pour les hommes et pour les femmes. Au vu de l'évolution de la société, serait-il envisageable de dégenrer ce règlement vestimentaire ?

Mme Lammar répond qu'il sera probablement possible de rendre le règlement vestimentaire un peu plus égalitaire. Elle rappelle que le règlement avait été révisé il y a quelques années en relation avec la question du burkini. Il avait été décidé d'interdire le burkini pour des raisons principalement de sécurité et, de manière un peu plus accessoire, pour des raisons d'hygiène. En effet, non seulement il peut être plus compliqué de nager avec un burkini, mais ce vêtement complique aussi le sauvetage, selon les spécialistes. L'idée était par ailleurs d'éviter que des personnes se baignent avec les mêmes vêtements qu'elles ont porté la journée ailleurs, avec lesquels elles se sont assises dans le bus ou couru, etc. C'est pour ces raisons que le règlement a été rédigé de cette manière. Comme Mme Lammar l'a dit, il sera peut-être possible de trouver une formulation un peu plus égalitaire. Mais elle pense malgré tout que, pour le haut, une différence demeurera pour les hommes et les femmes.

M. Fraomene : Vélos

M. Fraomene a deux questions qui concernent les vélos. La première se rapporte aux stations de VéloPartage qui se trouvent à Carouge et qui semblent très bien fonctionner. Certains citoyens et citoyennes commencent néanmoins à être dérangés par les vélos qui sont souvent par terre. M. Fraomene ne sait pas si c'est le fait d'actes de vandalisme ou si, simplement, les utilisateurs jettent ces vélos au sol. Quoi qu'il en soit, pour l'image de la Commune, cela fait désordre. M. Fraomene mentionne que l'on peut voir ce spectacle tous les jours devant l'école et la piscine des Pervenches, ou encore à Montfalcon. Serait-il possible de contacter la société en charge des stations de VéloPartage, Donkey Republic pour essayer de trouver une solution ? Il s'agit peut-être simplement du fait que ces vélos sont mal équipés, avec un pied insuffisant pour maintenir le vélo debout.

Mme Molinari indique que des contacts réguliers ont lieu avec Donkey Republic. La Ville de Carouge est déjà intervenue pour demander à cette société de porter plus d'attention à la problématique évoquée par M. Fraomene. Parfois, c'est le vent qui renverse les vélos, parce que le pied des vélos n'est effectivement peut-être pas assez stable. Un autre problème a été signalé à Donkey Republic. Il s'agit de la répartition des vélos, car il arrive qu'il y en ait trop au même endroit. Le système est probablement un peu victime de son succès, et Carouge peut-être aussi, sachant que beaucoup de vélos arrivent ici par le biais de ce système.

#### M. Fraomene : Vélos

M. Fraomene aborde les nouvelles signalisations pour les places vélos et scooters. Alors que la Ville de Carouge aime bien l'égalité à tous les niveaux, ce n'est pas le cas ici. En effet, à certains emplacements, le mot « vélos » est marqué au sol. Si un scooter ou un vélomoteur s'y gare, il se fait amender. Tandis que les vélos qui se garent sur des places scooters ne sont pas amendables puisqu'on ne peut simplement pas les amender. Comment la Ville de Carouge compte-t-elle gérer cette situation ? M. Fraomene prend l'exemple des places devant l'école des Pervenches. Les places qui ont été dessinées pour les deux-roues motorisés sont utilisées par les vélos de VéloPartage, qui n'ont pas de structure où se fixer et qui sont donc soit jetés au sol par les utilisateurs, soit tombent à cause du vent, comme il le disait plus tôt.

Mme Molinari confirme qu'aujourd'hui, des places sont réservées pour les vélos, et des places sont destinées aux scooters mais ne peuvent pas, légalement, être réservées uniquement pour les scooters. Elle ne dit pas que cette situation est souhaitable, mais c'est un constat. Elle ajoute que c'est aussi peut-être une question d'habitudes que les personnes doivent prendre. La problématique va par ailleurs être résolue en partie par un travail, qui est en cours, sur la répartition des places de parc vélos et deux-roues motorisés dans le centre de Carouge. Il s'agit de la deuxième étape, après la première étape qui a été réalisée dans le secteur des Acacias. La Commune est en train d'étudier des solutions – comme cela se fait beaucoup dans d'autres villes – pour que les deux-roues motorisés puissent avoir des places en sous-sol dans les parkings, ce qui permettrait à la fois d'avoir des endroits protégés et sécurisés pour ces deux-roues, et de libérer de l'espace public.

M. Fraomene n'a pas tout à fait compris la première partie de la réponse de Mme Molinari. Cela signifierait qu'au sens de la loi, marquer au sol « vélos » permet d'avoir des places privées vélos. Mais avec un simple marquage au sol, les places sont à usage mixte.

Mme Molinari indique qu'il s'agit de sa compréhension, mais elle vérifiera encore ce point et répondra plus précisément à M. Fraomene. Il lui semble qu'en effet, il est possible de réserver des espaces pour les vélos, avec des arceaux, pour justement éviter que des scooters n'occupent des places avec arceaux qui sont spécifiquement à usage des vélos.

#### M. Barbuzzi : Apéritif communal, où en sommes-nous ?

M. Barbuzzi s'attendait à avoir ce soir une information du Conseil administratif sur ce sujet : l'apéritif communal aura-t-il lieu ? Dans son souvenir, il devait s'agir d'un report. Il s'inquiète surtout pour les personnes qui ont été présentées ou qui ont postulé pour avoir une distinction communale.

Mme Hiltpold confirme qu'il s'agit d'un report et que l'apéritif communal aura bel et bien lieu. La date du 29 avril, à la salle des fêtes rénovée, a été préréservee. Un « save-the-date » parviendra prochainement aux membres du Conseil municipal. Le nom de la personne qui sera distinguée par le Mérite carougeois sera communiqué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h50.